

MOTION D'ACTUALITE SUR LES LIBERTÉS SYNDICALES

Les libertés syndicales sont régulièrement attaquées et mises en péril. Cette réalité nous inquiète au plus haut point et devrait inquiéter l'ensemble des organisations et des citoyennes attachées aux valeurs démocratiques. Car ces attaques menées contre les libertés syndicales en général et le droit de grève en particulier portent atteinte à nos libertés fondamentales.

Ces attaques prennent différentes formes. Cela va de la modification unilatérale du statut juridique des travailleurs dans le secteur public à la tentative d'imposer une forme de responsabilité aux syndicats, en passant par la restriction du droit de grève via l'instauration d'un service minimum. L'augmentation du nombre de licenciements de délégués syndicaux est également un signal très préoccupant.

Des exemples issus de l'actualité récente illustrent cette situation et justifient particulièrement nos inquiétudes :

- le licenciement abusif de Laurent, délégué principal FGTB de l'usine Vandemoortele à Seneffe et d'un délégué FGTB chez Norbord à Genk ;
- l'arrestation et la citation à comparaître devant le tribunal correctionnel d'Anvers du Président de la FGTB Anvers et d'un militant pour « entrave méchante à la circulation » lors d'une grève nationale ;
- le renvoi devant le tribunal correctionnel de Liège de 16 militants syndicaux, dont le Secrétaire général de la FGTB wallonne et un secrétaire régional de la MVB, pour le blocage de l'autoroute E40 à l'occasion d'une action de grève nationale. Ici aussi, c'est le motif d'« entrave méchante à la circulation » qui a été retenu.

En conséquence, la FGTB:

- exprime son soutien et sa solidarité à l'ensemble des syndicalistes menacé(e)s en raison de leurs activités syndicales ;
- appelle l'ensemble des forces démocratiques à se mobiliser pour la défense des libertés syndicales, pilier de notre démocratie. Dans ce cadre, le premier rendez-vous à l'agenda est le 15 juin à Anvers ;
- s'engage à développer, avec l'ensemble de ses composantes, une stratégie pour défendre plus activement ces droits et nos militant(e)s, avec une attention particulière pour le renforcement de la protection de nos délégué(e)s.